

Le Directeur

ARRETE N°24-2026

Le Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble,

RELATIF A LA RECEVABILITE DES CANDIDATURES POUR L'ELECTION COMPLEMENTAIRE DES
REPRESENTANTS DU PERSONNEL A LA COMMISSION SCIENTIFIQUE DE L'IEP DE GRENOBLE DES 28 ET
29 AVRIL 2026

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles D. 719-7, D. 719-38 à D. 719-40 ;

Vu le décret n° 2024-841 du 16 juillet 2024 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements, notamment son article 23 ;

Vu l'arrêté DRAES n° 2023-55 du 13 novembre 2023 portant désignation des assesseurs membres de la commission de contrôle des opérations électorales de l'académie de Grenoble ;

Vu l'arrêté DRAES n°2025-55 du 30 juin 2025 portant institution des commissions de contrôle des opérations électorales de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le règlement intérieur de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, notamment son Titre II chapitre 3 et Titre IV chapitre 4 ;

Vu l'arrêté n°06-2026 du 2 février 2026 portant sur les conditions d'exercice du droit de suffrage et sur le déroulement et la régularité des scrutins des élections du personnel à la Commission scientifique des 23 et 24 février 2026 ;

Vu l'arrêté n°09-2026 du 5 février 2026 portant sur la modification de l'article 10 de l'arrêté n°06-2026 du 2 février 2026 ;

Vu l'arrêté n°13-2026 du 17 février 2026 relatif à la recevabilité des candidatures pour l'élection des représentants du personnel à la Commission scientifique de l'IEP de Grenoble des 23 et 24 février 2026 ;

Vu l'arrêté n°17-2026 du 25 février 2026 relatif à la proclamation des résultats de l'élection des représentants à la Commission scientifique de l'IEP de Grenoble ;

Vu l'arrêté n°21-2026 du 31 mars 2026 portant sur l'organisation des élections complémentaires pour l'élection des représentants du personnel à la Commission scientifique de l'IEP de Grenoble des 28 et 29 avril 2026 ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Les opérations électorales complémentaires à la Commission scientifique visant à désigner 2 membres du collège 1 des professeurs des universités et personnels assimilés auront lieu à l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble (1030, rue des universités, 38400 Saint-Martin d'Hères), Salle Quermonne, aux dates suivantes :

- 1^{er} tour : le mardi 28 avril 2026 de 9 heures à 17 heures
- 2nd tour : le mercredi 29 avril 2026 de 9 heures à 17 heures

Le Directeur

Article 2 : Les candidatures suivantes sont déclarées recevables :

Conseil	Collège	Noms des candidats
CS	1	ROCHÉ Sebastian
CS	1	ZMERLI SONJA

Article 3 : Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'Institut d'études politiques et sur le site internet de l'établissement à la rubrique « Cadre réglementaire // Arrêtés de la directrice // Electoraux ».

Article 4 : La direction générale des services de l'Institut d'Études Politiques de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble par courrier adressé au greffe du tribunal (Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, Boîte Postale 1135, 38022 Grenoble Cedex), ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans les deux mois qui suivent sa publication.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 22 avril 2026

Le Directeur,

Simon PERSICO

